Informations de base	
1994/2148(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, art. 52: délégation du pouvoir de décision à une commission **Subject** 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	